

Règlement des Championnats Nationaux du Trail Court

Date et lieu:	Dimanche, le 29 août 2021 à Belvaux
Distance :	18 km
Départ:	Belvaux – Ecole Bieles-Post à 10.30 heures
Organisateur:	CA Belvaux
Inscriptions:	Les inscriptions nominatives sont à adresser par les clubs pour le mercredi 25 août 2021 à 24.00 heures au club organisateur CA Belvaux (info@cab.lu), avec copie au Secrétariat fédéral de la F.L.A. 3, route d'Arlon, L- 8009 STRASSEN, (fax: 48 05 72 - e-mail : inscription@outdoor2021 fla.lu). Les inscriptions tardives sont clôturées 24h avant le début du championnat. A côté de l'inscription par l'intermédiaire du club, les athlètes sont tenus à s'inscrire individuellement d'après les modalités définies pour la course en question auprès de l'organisateur.
Qualification:	Seuls les athlètes Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors (M/F) en possession d'une licence de compétition validée sont admis à concourir. Le titre de champion peut uniquement être décerné aux athlètes de nationalité luxembourgeoise. Les 2^{ième} et 3^{ième} places du podium sont sujettes à cette même condition. Lorsque dans ces catégories l'athlète classé/e premier/ère est de nationalité étrangère, il/elle se verra décerner le titre de «champion/ne de la fédération». Il sera procédé de même pour les 2^{ième} et 3^{ième} places du podium «open».
Tenue:	Ils doivent porter la tenue homologuée de leur club, le dossard et le chip leur remis par l'organisateur. Les athlètes titulaires d'une licence FLA individuelle doivent porter une <u>tenue neutre sans publicité</u> .
Classements:	Un classement individuel est établi dans la catégorie masculine et féminine.
Chambre d'appel :	Les athlètes inscrits pour le Championnat National sont tenus à confirmer leur participation à la chambre d'appel à l'école Bieles - Post au plus tard 45 minutes avant le départ prévu pour la course, ceci en soumettant leur tenue de compétition homologuée de leur club, accompagnée du dossard leur attribué par l'organisateur.
Ravitaillement :	Le ravitaillement en dehors des postes spécialement prévus à cet effet n'est pas autorisé. Les zones de déchets prévues par l'organisateur sont à respecter.

- Contrôles :** Des contrôles de passage seront effectués par des juges fédéraux à différents endroits du parcours.
- Responsabilité :** L'organisateur et la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de malaise ou de vol pouvant survenir avant, pendant ou après la course.
- Réclamations:** Toute réclamation contre une décision d'un juge, relative au résultat ou au déroulement de la course est à adresser sur place et par écrit au juge-arbitre fédéral des championnats.
- Toute autre réclamation est à adresser par écrit, **au plus tard 15 jours après l'épreuve à la F.L.A.**
- Protection des données:** Les informations personnelles fournies par les participants seront utilisées par l'organisateur et la F.L.A. exclusivement aux fins de l'établissement des listes de départ et d'arrivée.

situation au 27.10.2020

